

Investir rural et solidaire
Acquisition de parts sociales de la
S.A.S. à capital variable : Les Buissonniers du Plessis

Nom :

Prénom :

Adresse postale
Rue :

Complément :

Code postal : Ville :

Pays :

Courriel :

Téléphone :

Date de naissance : Lieu : Dép :

Parts* (Cocher une case) : B C

Pour les personnes souhaitant souscrire des parts A, merci de prendre contact

Nombre de parts : 100 € x

Montant en € :

Moyen de paiement : Chèque Virement*

Date & lieu : Signature*

* Vous avez pris connaissance et paraphé le document d'information, ci-joint, des conditions d'acquisitions de parts sociales suivi de votre signature précédée de « Bon pour accord »

* Iban : FR76 1080 7004 5152 5212 4886 593 – BIC : CCBPFRPPDJN

Page 1/2

Document d'information

Investir rural et solidaire

Pour permettre l'investissement, nous avons défini, plusieurs types de part :

- D'abord les parts sociales de **catégorie A**. Celles-ci sont à destination exclusive des habitants de la coopérative.

- Ensuite, les parts sociales de **catégorie B**. Ces parts donnent le droit de votes aux Assemblées Générales, sans qu'elles puissent dépasser les 35 %, mais subissent, comme les parts A, les plus et moins-values en fonction du résultat des exercices comptables.

- Et enfin, les parts sociales de **catégorie C**. Celles-ci, à intérêt prioritaire, sont sans droit de vote. Ces parts sont servis à un taux, au plus, égal au taux de rendement moyen des obligations des Sociétés privées (TMO). Il est publié par le ministre chargé de l'Économie. Ce taux varie tous les six mois. Pour ce qui nous concerne, ce taux est voté lors de l'Assemblée générale des « Buissonniers du Plessis ». Il peut être revu à la baisse, mais ne peut en aucun cas être supérieur au TMO. Ses intérêts ne prendront effet qu'à l'entrée dans les lieux des habitants.

Par ailleurs, les parts sociales sont soumises à agrément. Seules les personnes agréées par les associés lors de la prochaine Assemblée Générale peuvent devenir associées de la société.

Comment procéder ?

C'est très simple, il vous suffit de nous envoyer un chèque ou de faire un virement sur notre compte en nous signifiant la catégorie B ou C souhaitée. Nous vous renverrons par retour un simple courrier actant la réception des fonds stipulant la catégorie, le nombre et la numérotation des parts correspondants.

Le montant de la part est fixé à 100 €. Vous prenez autant de part que vous le souhaitez, il n'y a pas de restriction.

Pour la revente

Ce type de placement, défini comme semi liquide, est **à réaliser exclusivement sur du long terme**. Pour ne pas mettre la coopérative en difficulté, les parts sont souscrites pour une **durée minimale de cinq ans**.

En cas de revente des parts, la **liquidité est sous un maximum de deux ans**.

Il est donc important de considérer ses approches. Ce sont les gardes fous indispensables pour réduire la mise en danger de la coopérative et c'est aussi sécuriser les coopérateurs.

Nous espérons vous avoir éclairé. Nous n'échappons pas, comme pour tous achats d'actions, que ce soit par l'intermédiaire de banques, courtiers, assureurs ou autres placements et livrets financiers divers aux fluctuations et prises de risques même aussi modérées soient-elles dans notre cas.

Valeurs et Éthique

Nous savons que ce type d'investissement est encore timide dans la culture française. Il nous faut donc rassurer et convaincre. Le risque est limité, car nous ne jouons pas à la roulette russe avec votre argent. Nous ne sommes pas soumis aux marchés ! Il n'est pas rare de voir une banque ou un établissement financier faire faillite. A l'image des circuits courts, il n'y a pas d'intermédiaire, il n'y donc pas de frais de commission ou autres frais comme par l'intermédiaire d'un établissement financier.

Surtout votre argent ne servira pas à de faux placements éthiques. Pas plus qu'à engraisser les ribambelles de multinationales qui, sous prétexte de faire du pseudo-vert, vous font prendre vos vessies pour des lanternes. Ses sociétés bafouent sous votre nez, toutes les règles sociales et sécuritaires les plus élémentaires.

Pour l'heure, avec les Buissonniers, ce n'est pas de matériel dont nous parlons, mais de condition humaine, du cadre de vie, de valeurs humaines. L'humain est le centre de nos valeurs.